POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Veuillez contactez, en fonction de votre commune :

SAINT-ANDRÉ DE SANGONIS

Le Centre Socio-Culturel & Sportif Mozaïka de Saint André de Sangonis au 04.67.57.91.41 ou par mail à mozaika@sangonis.fr

Gignac en coeur d'Hérault

Le Centre Social Mescladis de Gignac au 04.34.22.67.37

VOUS SOUHAITEZ ÉLABORER VOTRE PROJET VACANCES (PRÉVOIR UN BUDGET, RÉSERVER LE SÉJOUR...) ?

Vous pouvez prendre rendez-vous directement avec la Référente Famille de votre Centre Social.

mozaïka
Centre socio-culturel & sportif
Saint-André-de-Sangonis

Mescladis

D'AUTRES AIDES EXISTENT !

Vos ressources dépassent le Quotient Familial de 800€ ?
La Référente Famille peut vous aider en fonction de votre situation.

VOUS SOUHAITEZ PARTIR EN VACANCES EN FAMILLE ? PRÉVOIR DES VACANCES POUR VOS ENFANTS ?

DES AIDES EXISTENT ET NOUS POUVONS VOUS AIDER !!

AIDES AUX VACANCES

mozaïka
Centre socio-culturel & sportif
Saint-André-de-Sangonis

Mescladis

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Hérault

LA CAF MET EN PLACE DEUX DISPOSITIFS À DESTINATION DES FAMILLES POUR LES VACANCES.

AVF : AIDE AUX VACANCES FAMILLE

AVE : AIDE AUX VACANCES ENFANTS

SI VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE, NOUS NOUS TENONS À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE PROJET DE DÉPART EN VACANCES.
POUR CELA, VOUS POUVEZ CONTACTER :

LE CENTRE SOCIO-CULTUREL & SPORTIF MOZAÏKA DE SAINT ANDRÉ DE SANGONIS AU 04.67.57.91.41

LE CENTRE SOCIAL MESCLADIS DE GIGNAC AU 04.34.22.67.37

POUR QUI ?

·AVF
L'AVF concerne les familles allocataires de la CAF de l'Hérault qui réunissent des conditions spécifiques de ressources et de composition familiale, que vous trouverez sur le lien ci-dessous :
https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-herault/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/l-aide-aux-vacances-familles-avf-pour-2022

·AVE
L'AVE concerne les familles allocataires de la CAF de l'Hérault qui réunissent des conditions spécifiques, que vous trouverez sur lien ci-dessous :
https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-herault/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/l-aide-aux-vacances-enfants-ave-pour-2022

Attention, les conditions d'octrois de l'AVF et l'AVE varient en fonction de la CAF dont vous dépendez.

OÙ ?

Vous et/ou vos enfants, pouvez partir vous détendre à la campagne, profiter de la mer, ou encore vous baladez à la montagne. En bref, prendre le lieu de votre choix.

COMMENT ?

Pas de démarches à effectuer.
Si vous remplissez les critères, vous avez reçu directement, en Février 2022, une notification par mail (ou par courrier) de la part de la CAF, précisant le montant de l'aide.
Si vous pensez y avoir droit et que vous n'avez reçu aucun mail ou courrier de la CAF, vous pouvez toujours contacter le service en composant le **3230**.

POURQUOI ?

Pour un séjour en Famille (AVF) :
De 3 jours (2 nuits)
à 8 jours maximum (7 nuits).

Pour un séjour pour Enfant(s) (AVE) :
De 1 jour à 8 jours maximum.
(Par enfant bénéficiaire).

QUAND ?

Les séjours de vacances doivent être organisés à partir du 28 Février 2022 et jusqu'au 02 Janvier 2023 inclus, pendant les périodes de vacances scolaires de la Zone C.

Vous pouvez vous rapprocher du service Jeunesse et Loisirs de votre commune pour connaitre les différents séjours organisés.
https://mairie.saintandredesangonis.com/centre-de-loisirs-alsh/

Pour les séjours en famille : Les familles dont les enfants ne sont pas soumis à l'obligation scolaire (fixée à 3 ans), peuvent partir en dehors des vacances scolaires.

AVF – AIDE AUX VACANCES FAMILLE

Quotient Familial	Participation de la CAF (dans la limite d'un montant maximum)	Participation de la CAF pour les familles monoparentales, nombreuses et/ou avec un enfant reconnu en situation de handicap
0€ à 370€	45% du coût de l'hébergement	60% du coût de l'hébergement
371€ à 700€	40% du coût de l'hébergement	55% du coût de l'hébergement
701€ à 800€	25% du coût de l'hébergement	40% du coût de l'hébergement

La famille A., avec un quotient familial de 640€, qui décide de réserver un séjour d'une semaine, dans un mobil-home, avec un coût global de 800€ la semaine. La famille se compose des deux parents et de deux enfants (dont un, reconnu en situation de handicap).

800 € de location de mobil-home

—

440 € d'aide VACAF 55%

=

360 € de reste à charge de la famille

AVE – AIDE AUX VACANCES POUR LES ENFANTS

Quotient Familial	Participation de la CAF (dans la limite d'un montant maximum), pour une famille avec au moins un enfant à charge (né entre le 01 Janvier 2004 et le 31 Décembre 2020	Participation de la CAF pour les familles monoparentales, nombreuses et/ou avec un enfant reconnu en situation de handicap (né entre le 01 Janvier 2004 et le 31 Décembre 2020)
0€ à 800€	**50% du coût du séjour** dans la limite de 50€ par jour pour un montant total de 400€ (8 jours maximum)	**75% du coût du séjour** dans la limite de 60€ par jour pour un montant total de 480€ (8 jours maximum)

La famille A., avec un quotient familial de 640€, qui décide de réserver un séjour d'une semaine, dans un camp , pour leur enfant (reconnu en situation de handicap). Le coût global du séjour est de 600€.

600 € de séjour

—

450€ d'aide VACAF 75%

=

150 € de reste à charge de la famille

VOS DÉMARCHES EN 5 ÉTAPES :

CONSULTEZ LE SITE WWW.VACAF.ORG POUR CONNAITRE LES STRUCTURES LABELLISÉES.

→ Sélectionnez le département « 34 - Hérault » dans l'encadré « Familles » (pour AVF) ou « Enfants » (pour AVE).
→ Cliquez sur « AVF » ou « AVE » (à droite) puis sur « Centres agrées ».
→ Recherchez une structure.

CHOISISSEZ UNE STRUCTURE .

→ Ne tardez pas à faire vos réservations, les aides sont accordées dans la limite des fonds disponibles.

APPELEZ LA STRUCTURE CHOISIE.

→ Précisez que vous avez un droit aux vacances de la CAF de l'Hérault (donnez votre nom et numéro d'allocataire). La structure vous informera de ses tarifs en déduisant la participation de la CAF.

RÉSERVEZ LE SÉJOUR.

→ Réservez le séjour auprès de la structure choisie et envoyer les arrhes pour confirmer votre réservation.

FAITES LE PAIEMENT DU SÉJOUR.

→ Réglez la part restante à votre charge après déduction de l'aide de la CAF (aide versée directement au centre de vacances).

SAVOUREZ, PROFITEZ, SOUFFLEZ. BONNES VACANCES !